



LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE :
UN SERVICE DU **DÉPARTEMENT**

© Patrick Haughey - iStockphoto

La PMI en chiffres

16 700

enfants naissent,
en moyenne,
chaque année
en Loire-Atlantique

35

Espaces
départementaux
des solidarités
(EDS)

200

professionnel·les
vous accueillent
au sein des espaces
départementaux
des solidarités

La PMI c'est aussi :

- les bilans de santé à l'école maternelle
- l'agrément et la formation initiale des assistantes maternelles
- le soutien au développement des différents modes de garde
- la coordination des centres de santé sexuelle
- un rôle de soutien lors des premières étapes de l'adoption
- un accompagnement des familles dans le cadre des missions de la protection de l'enfance

Les consultations de la PMI
sont gratuites et ouvertes
à tous les parents.
Pour prendre rendez-vous,
contactez l'espace départemental
des solidarités le plus proche
de votre domicile.
Toutes les coordonnées
sur **loire-atlantique.fr/eds**

Plus d'informations sur
loire-atlantique.fr/biengrandir



Département de Loire-Atlantique
Protection maternelle et infantile
3 quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes
Tel. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr

Conception et impression : Département de Loire-Atlantique
Photo de couverture : © Paul Pascal
Octobre 2022



De la grossesse aux 6 ans de votre enfant

La PMI (Protection maternelle et infantile)
vous accompagne

UN SERVICE **DU DÉPARTEMENT**



Bien grandir

L'arrivée d'un enfant dans une famille suscite, pour les parents ou futurs parents, de multiples questions dans tous les domaines de la vie quotidienne : santé, rythme de vie (alimentation, sommeil), mode de garde... Le service de protection maternelle et infantile (PMI) du Département de Loire-Atlantique propose un accompagnement à tous les parents pour un suivi de la grossesse jusqu'aux 6 ans de leur enfant.

Vous attendez un bébé

- **Les sages-femmes vous accompagnent** pendant votre grossesse : entretien prénatal précoce, préparation à la naissance et à la parentalité, suivi médical prénatal et postnatal...
- **Les infirmières-puéricultrices vous aident** à préparer l'arrivée de votre bébé : conseils pratiques, retour à domicile, vie familiale...

Votre enfant vient de naître

- Dès la naissance de votre bébé, les infirmières-puéricultrices sont à votre écoute. Elles vous proposent un soutien adapté et des conseils personnalisés : sommeil, rythme, hygiène et pleurs du nourrisson, allaitement et alimentation.

→ **Pensez à prendre rendez-vous avant même votre sortie de la maternité.**

Votre enfant est scolarisé à l'école maternelle

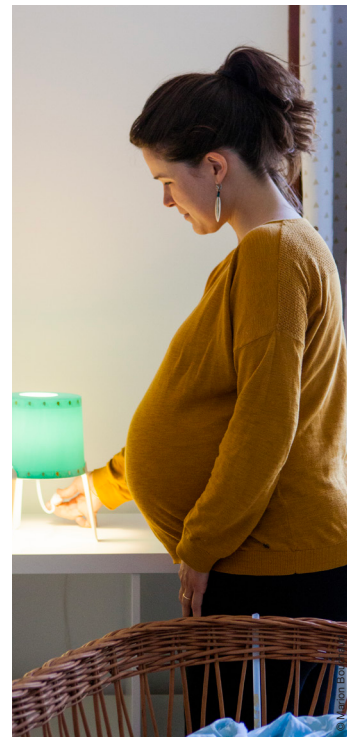
Les infirmières-puéricultrices assurent **le bilan de santé** de votre enfant et orientent, si nécessaire, vers les médecins de PMI.

Vous souhaitez un avis médical complémentaire

- Jusqu'aux 6 ans de votre enfant, **les médecins de PMI assurent un suivi médical personnalisé** : développement psychomoteur, rythme de vie, adaptation à l'école, dépistage précoce d'un handicap...
- **Médecins et infirmières-puéricultrices** vous proposent gratuitement des **consultations médicales préventives**, des temps privilégiés pour parler de vos préoccupations et vous orienter, si nécessaire, vers le bon interlocuteur.

Le saviez-vous ?

Lors d'une consultation, les médecins de la PMI réalisent **des vaccins** et **peuvent prescrire des médicaments**. Toutefois, **ils ne remplacent pas votre médecin traitant** qui reste votre interlocuteur principal lorsque votre enfant est malade.



Le saviez-vous ?

Les professionnel·les de la PMI proposent régulièrement des **ateliers collectifs** à destination des parents et/ou des futurs parents sur les thèmes de l'allaitement, de la motricité libre, de l'éveil, des massages du bébé, de l'alimentation, de la santé liée à l'habitat... L'occasion d'échanger avec d'autres parents et de trouver conseil et soutien dans un cadre convivial.

→ La PMI vous accompagne gratuitement :

- dans les **espaces départementaux des solidarités (EDS)** sur rendez-vous,
- **à votre domicile dans certaines situations.**

Bien grandir

L'arrivée d'un enfant dans une famille suscite, pour les parents ou futurs parents, de multiples questions dans tous les domaines de la vie quotidienne : santé, rythme de vie (alimentation, sommeil), mode de garde... Le service de protection maternelle et infantile (PMI) du Département de Loire-Atlantique propose un accompagnement à tous les parents pour un suivi de la grossesse jusqu'aux 6 ans de leur enfant.

Vous attendez un bébé

- **Les sages-femmes vous accompagnent** pendant votre grossesse : entretien prénatal précoce, préparation à la naissance et à la parentalité, suivi médical prénatal et postnatal...
- **Les infirmières-puéricultrices vous aident** à préparer l'arrivée de votre bébé : conseils pratiques, retour à domicile, vie familiale...

Votre enfant vient de naître

- Dès la naissance de votre bébé, les infirmières-puéricultrices sont à votre écoute. Elles vous proposent un soutien adapté et des conseils personnalisés : sommeil, rythme, hygiène et pleurs du nourrisson, allaitement et alimentation.

→ **Pensez à prendre rendez-vous avant même votre sortie de la maternité.**

Votre enfant est scolarisé à l'école maternelle

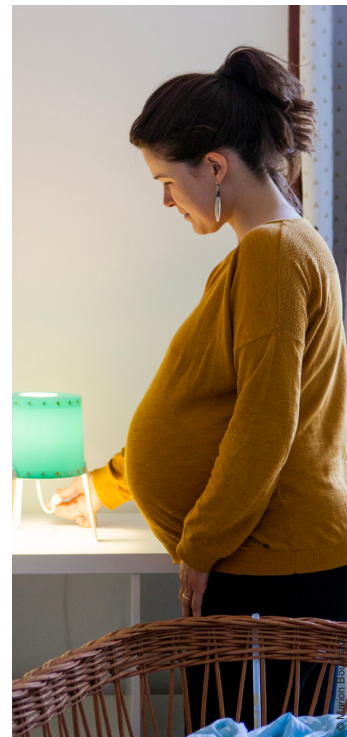
Les infirmières-puéricultrices assurent **le bilan de santé** de votre enfant et orientent, si nécessaire, vers les médecins de PMI.

Vous souhaitez un avis médical complémentaire

- Jusqu'aux 6 ans de votre enfant, **les médecins de PMI assurent un suivi médical personnalisé** : développement psychomoteur, rythme de vie, adaptation à l'école, dépistage précoce d'un handicap...
- **Médecins et infirmières-puéricultrices** vous proposent gratuitement des **consultations médicales préventives**, des temps privilégiés pour parler de vos préoccupations et vous orienter, si nécessaire, vers le bon interlocuteur.

Le saviez-vous ?

Lors d'une consultation, les médecins de la PMI réalisent **des vaccins** et **peuvent prescrire des médicaments**. Toutefois, **ils ne remplacent pas votre médecin traitant** qui reste votre interlocuteur principal lorsque votre enfant est malade.



Le saviez-vous ?

Les professionnel·les de la PMI proposent régulièrement des **ateliers collectifs** à destination des parents et/ou des futurs parents sur les thèmes de l'allaitement, de la motricité libre, de l'éveil, des massages du bébé, de l'alimentation, de la santé liée à l'habitat... L'occasion d'échanger avec d'autres parents et de trouver conseil et soutien dans un cadre convivial.

→ **La PMI vous accompagne gratuitement :**

- dans les **espaces départementaux des solidarités (EDS)** sur rendez-vous,
- **à votre domicile dans certaines situations.**